

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2017

Le 2 avril 2017 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, MEHL Mireille, VAUTARET Virginie, SUSPENE Catherine, Aurélie CORTINOVIS, Lydia BIGOT, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, BIGOT Yannick, GENS Marcel, GIORDANO Alfred.

Absents représentés : Dominique ARMAND donne pouvoir à Marcel GENS.
Odile LABRY donne pouvoir à Catherine SUSPENE.

Absents : Mr Jordane MASUREL

Mme Virginie VAUTARET est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Adopte le budget primitif 2017 du budget principal qui s'équilibre ainsi :

- Pour la section fonctionnement à la somme de 1 054 538.27 €
- Pour la section investissement à la somme de 984 904.17 €.

Valide les propositions d'achat et de travaux à effectuer et décide de relancer le bureau GSM pour une tranche de travaux de sécurisation du Petit Brens (rue du centre)

Adopte le budget primitif 2017 assainissement qui s'équilibre ainsi :

- Pour la section fonctionnement à la somme de 63 100.33 €
- Pour la section investissement à la somme de 171 756.54 €.

Adopte le budget primitif 2017 eau potable qui s'équilibre ainsi ;

- Pour la section fonctionnement à la somme de 48 768.20 €
- Pour la section investissement à la somme de 176 755.00 €

Vote comme suit les taux d'imposition pour l'année 2017.

Taxe d'habitation :	11,08 %
Foncier bâti :	12,32 %
Foncier non bâti :	46,82 %

Prend connaissance du compte rendu du conseil d'école présenté par Lydia BIGOT : des activités réalisées, les perspectives d'activités pour le 3^{ème} trimestre, le voyage en classe verte. 25 CM2 partiront au collège à la rentrée de septembre mais pas de décision de fermeture dans l'immédiat.

Emet un avis favorable avec 1 abstention pour l'embauche d'un agent polyvalent aux services techniques suite à un départ en retraite.

Emet un avis favorable pour effectuer des achats groupés dans le cadre de la mesure zéro phyto. Ces achats étant organisés par la communauté de communes Bugéy SUD sont subventionnés à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau.

Prend connaissance du compte rendu de l'assemblée générale du SIEA du 8 avril 2017 à Saint Vulbas, des difficultés financières de la collectivité du montant de la cotisation par habitant porté de 0,14 € /habitant à 3 € par habitant.

Le Maire informe le conseil de l'installation d'un mobil home sur une propriété route de Peyrieu pendant la durée de rénovation de la maison d'habitation.

Le Maire,
Jean-Marc PAITA

